

Berne-Bienne : fixons des quotas !

Autor(en): **nb**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **81 (1993)**

Heft 11

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280462>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Tessin

Salaires scandaleux

(Ish) – Chaque jour la télévision tessinoise transmet des offres d'emploi. Il s'agit de l'une des initiatives pour lutter contre le chômage. Elles donnent aussi une image réelle des conditions de travail et de salaire dans certains secteurs tessinois.

L'exemple suivant est éloquent. L'annonce propose un emploi dans un commerce de détail. On cherche une femme, avec de bonnes connaissances des poissons de mer, pour gérer seule le magasin, ranger et nettoyer les locaux. L'horaire de travail n'est pas précisé, mais les tâches demandées supposent des heures de présence au-delà de l'ouverture du commerce. Salaire mensuel brut proposé: 2600 fr. Un exemple parmi d'autres...

Les syndicats chrétiens (OCST) viennent de publier une enquête sur l'écart entre les salaires tessinois et ceux répertoriés annuellement par l'OFIAMT. Le décalage entre la moyenne suisse et celle du Tessin est considérable: 11,5% pour les employés, 13% pour les ouvriers et 32% pour les ouvrières. Alors que la moyenne suisse est de 4771 francs pour les hommes et de 3375 francs pour les femmes, au Tessin elle est respectivement de 4155 francs et 2243 fr. Une Tessinoise gagne la moitié d'un ouvrier suisse! Dans l'industrie de la confection, certains salaires ne dépassent pas 2000 francs par mois, certaines tâches ayant parfois un salaire horaire de moins de 9 francs.

De quoi alimenter la réflexion des associations et groupes appelés à défendre la cause de la femme!

Berne-Bienne

Fixons des quotas!

(nh) – Renforcer par des quotas le poids des femmes au cœur du pouvoir fédéral, tel est le vœu d'une nouvelle initiative populaire fortement inspirée par l'épopée du 3 mars dernier. A Bienne, un groupe régional, constitué d'une dizaine de femmes, se charge depuis le 21 septembre dernier de la diffusion de l'initiative «Pour une

représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales».

Une centaine de parafiches ont été réunis à la sortie des bureaux de vote lors des dernières votations, et la récolte des signatures se poursuit. Des actions visant à faire connaître l'initiative dite «du 3 mars» ont déjà eu lieu, telles un cortège et une disco pour femmes, alors que d'autres sont en préparation. Ainsi, le 8 décembre, pour la Saint-Nicolas (qui se fête plus tard à Bienne que partout ailleurs en Suisse!), les femmes sont invitées à confectionner des bonshommes en pâte et autres pâtisseries à la Maison Wytenbach. Ces douceurs seront vendues dans la rue le lendemain.

A ces actions symboliques vient s'ajouter une récolte de signatures. Pour toute information, les personnes à contacter pour Bienne et la région sont **Elisabeth Ingold, quai du Haut 94, 2502 Bienne, tél. (032) 22 08 92, et Barbara Schwickert, rue Aebi 39, 2503 Bienne, tél. (032) 25 88 34.**

Bienne

Un jeu malsain

(nh) – Coauteure d'un dossier accablant sur le harcèlement sexuel, Véronique Ducret était récemment l'invitée de EFFE, l'Espace de femmes pour la formation et l'emploi, à Bienne. Contrairement à ce que

l'on prétend souvent, a relevé cette psychologue genevoise, le harcèlement sexuel n'a absolument aucun rapport avec un flirt ou une aventure amoureuse sur les lieux de travail. Le harcèlement sexuel est considéré comme tel à partir du moment où il y a non-consentement de la part de la femme. «Il faut aussi savoir que toutes les femmes qui ont été harcelées le paient très cher, tant au niveau de leur carrière que de leur santé. Le message principal à faire passer est de dire que le problème existe et que l'on a le droit d'en parler», a insisté Véronique Ducret.

Aujourd'hui pourtant, encore trop souvent, la loi du silence confine ce problème au rang de tabou.

Par crainte d'être licenciées ou de ne plus retrouver un autre emploi, nombre de femmes préfèrent se taire. Véronique Ducret a toutefois constaté quelques changements positifs dans la prise en compte du problème. «Pour élaborer notre rapport sur le harcèlement sexuel, mes collaborateurs et moi-même avons visité une cinquantaine d'entreprises de la région genevoise. Depuis notre passage, quatre d'entre elles ont édicté un règlement interne sur la question du harcèlement sexuel au travail. Ce n'est pas un hasard. On commence à prendre le problème au sérieux. Les syndicats aussi.»

Mais pour que des changements plus significatifs encore se manifestent, c'est à présent

aux femmes de jouer. «En prenant conscience qu'elles peuvent se battre, les femmes pourront faire changer beaucoup de choses», assure Véronique Ducret.

Suisse alémanique

Wädenswil rate le coche

(cs) – On y a cru le temps d'un été, pourtant c'est à plus de deux contre un que citoyennes et citoyens de Wädenswil ont refusé le 26 septembre le nouveau règlement communal au féminin: 4191 personnes ont estimé que le féminin n'était pas digne de représenter les deux sexes. Seules 1836 d'entre elles ont jugé que présidente pouvait sans autre comprendre président. Wädenswil a raté son entrée dans l'histoire suisse comme pionnière féministe.

Le nouveau règlement était rédigé entièrement au féminin pour désigner les deux sexes dans toutes les affaires de la commune. Un préambule expliquait que le masculin était inclus. En allemand, la forme féminine comprend la forme masculine: «Präsidentinnen» contient «Präsidenten». Lancé par une représentante socialiste au parlement municipal, la proposition avait été acceptée à la quasi-unanimité. Wädenswil était saluée comme pionnière féministe dans tout le pays.

A peine adoptée, la formulation faisait grincer des dents et échauffait les esprits dans cette bourgade de près de 20 000 habitants. Certains Wädenswilois ne digéraient déjà pas d'être «re-légués» au féminin. Sans compter une prétendue «pureté» de la langue. Opposantes et opposants craignaient surtout d'être ridicules aux yeux de l'extérieur. Heureusement, le féminin ne tue pas. C'est peut-être pour ça que la commune a rejeté un nouveau règlement que toutes les parties s'accordaient à trouver excellent. L'appréhension du monde et la conscience se portent décidément «bien mâles» à Wädenswil. Consolation: *Die Wochen-Zeitung*, seul hebdomadaire d'opposition dans le pays, continue d'employer la forme féminine pour les deux sexes – idée lancée dans les années huitante par la linguiste allemande Luise Pusch.

Agenda

Pratique de l'égalité

Le Bureau fédéral de l'égalité organise le **3 décembre 1993**, à Berne, un colloque sur «Les différentes conceptions de l'égalité dans la cognition et pratique actuelle». Trois interlocutrices de Paris, Cologne et Stockholm se succéderont durant la matinée. Elles aborderont le concept de l'égalité et sa mise en pratique dans leur pays respectif. L'après-midi sera réservée à la discussion et au travail par groupes. Programme et inscriptions: **Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, Eigerplatz 5, 3003 Berne, tél. (031) 322 92 79.**

Charte des familles

Au seuil de l'Année internationale de la famille, Pro Familia Suisse a élaboré une charte des familles. L'égalité des partenaires est ancrée dans ce texte avec d'autres principes clés, comme la solidarité. Pour approfondir le sujet, Pro Familia Vaud propose, le **11 novembre 1993**, à 20 h 15 au Centre paroissial d'Ouchy, à Lausanne, une conférence-débat sur le thème «Une charte des familles: pour qui? pour quoi?» avec Mme Lucrezia Meier-Schatz, docteur en sciences politiques.